



Procès Verbal des opérations de vote

**Elections des représentants des PERSONNELS 2nd DEGRE
au CONSEIL D'ETABLISSEMENT pour l'année 2018/2019**

L'An deux mille dix huit, le 18 octobre à 13h, au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda, en exécution des règles définies dans le document « organisation de la vie scolaire et des instances du Lycée français de Luanda » :

M. Jean Michel BLETTERY, chef d'établissement

assesseur : M^{me} KONGOLO

assesseur : M^{me} CHANPIANY

N GUICHARD

Le bureau de vote reconnaît que les opérations préliminaires aux élections se sont déroulées conformément au document cité, arrête les listes d'émargement.

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste a été clos à : 12h30

Nombre d'électeurs inscrits : 40

Nombre de votants : 23

Nombre de votes par correspondance : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Quotient électoral :

Suffrages obtenus par la liste n°1 : 23

Suffrages obtenus par la liste 2 :

Suffrages obtenus par la liste 3 :

Sont élus :

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Lycée ABB Luanda

• Titulaires :

GUICHARD Bruno
CANGUNGA Laure

• Suppléants :

LAULON Brigitte
NUNEZ Joë

Le procès-verbal dressé et clos le 18 octobre 2018 à Luanda en triple exemplaire a été signé par le Président et les assesseurs.

Le Président

Les assesseurs